

**Règlement de sélection au
CHAMPIONNAT D'EUROPE JEUNES EUROSAF 2015
Du 27 juillet au 2 août 2015 à Brest (France)**

CANDIDATURES

Le Championnat d'Europe Jeunes EUROSAF 2015 concerne les jeunes nés en 1997 et après (moins de 19 ans au 31/12/2015), appelés « U19 » au niveau international. **Les séries retenues sont celles définies par l'avis de course du Championnat d'Europe Jeunes EUROSAF 2015.**

Les sportives et sportifs désirant représenter la France lors de cette épreuve doivent faire acte de candidature auprès de la Fédération Française de Voile (FFVoile) **avant le lundi 30 mars 2015**. Le formulaire de candidature sera publié sur le site internet de la FFVoile.

Pour faire acte de candidature, les candidats doivent répondre aux critères d'âge, être de nationalité française, licenciés à la FFVoile et ne présenter aucune contraindication médicale à la pratique de la voile de compétition.

MODALITES ET CRITERES DE SÉLECTIONS

L'épreuve de sélection se déroule selon la série lors des épreuves suivantes :

- 29er – Régate internationale Eurocup 29er à Cavalaire du 3 au 6 avril 2015,
- 420 – CIMA Bandol du 20 au 25 avril 2015,
- SL 16 – Coupe nationale Jeune cata au Havre du 24 au 26 avril 2015,
- RSX - Coupe de France à La Tranche sur Mer du 24 au 26 avril 2015,
- Laser Radial – Europa Cup à Brest du 3 au 6 avril 2015.

Le DTN est le sélectionneur des représentants français pour le **Championnat d'Europe Jeunes EUROSAF 2015**. Le nombre de participant(e)s français(e) par série est fixé à 3 sportifs ou équipages par l'EUROSAF.

Dans les semaines qui suivent chacune des épreuves retenues comme épreuve de sélection, le DTN désigne le, la ou les sélectionné(e)s, représentant(e)s la France au **Championnat d'Europe Jeunes EUROSAF 2015** selon les critères suivants :

- la représentation française alterne un(e) sélectionné(e) âgé(e) de plus de 16 ans avec un(e) de 16 ans ou moins, tout en respectant les autres critères suivant,
- Le premier sportif, la première sportive ou le premier équipage français au classement général de l'épreuve est sélectionné(e),

- Le DTN désigne à l'issue de l'épreuve le ou les sportifs et sportives ou équipages supplémentaires et leurs remplaçants après consultation d'une commission composée de la Vice-présidente en charge du Haut-Niveau, du Vice-président en charge de la voile légère et du coordinateur du dispositif « Bleuets ».

Dans le cas de non validation d'une ou plusieurs des épreuves de sélection, la sélection est arrêtée par le DTN, après consultation de la commission susmentionnée, en tenant compte des résultats des sportifs obtenus lors des épreuves antérieures, notamment les plus récentes.

Par ailleurs, et nonobstant les critères de sélection précédemment définis, le DTN se réserve la possibilité de ne sélectionner aucun représentant français s'il estime, après avis de la commission susmentionnée, le niveau sportif insuffisant pour participer au **Championnat d'Europe Jeunes EUROSAF 2015**

PROGRAMME DE PREPARATION TERMINALE

Les sélectionné(e)s et leurs remplaçant(e)s suivront un programme obligatoire de préparation spécifique à l'objectif du Championnat d'Europe Jeunes EUROSAF 2015.

VALIDATION FINALE DES SELECTIONS

La liste des sélectionné(e)s et remplaçant(e)s est publiée sur le site internet de la FFVoile.

Chaque sportif et sportive sélectionné(e) devra être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) lorsqu'il ou elle y est soumis(e).

En cas de force majeure, de désistement, de blessure, d'infraction à la réglementation de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation, le DTN pourra invalider la sélection du ou des sportifs et de la ou des sportives concerné(e)s et désigner un(e) ou plusieurs remplaçant(e)s selon les critères fixés.